

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Délibération n°20200730_03

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 59

Pouvoirs : 5

Suppléants : 1

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Adoption de la liste des commissions intercommunales

Le jeudi 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ANAIS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie — SOURY Christine - ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par sa suppléante SAGNE Annie

CAILLAUD Nadia pouvoir à GUYON Jean-Guy
 DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck
 LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle
 ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie
 CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

POTEL Maryse.

Absents non excusés : BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAHÉ JacquesSecrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Adoption de la liste des commissions intercommunales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président rappelle qu'il est président de droit de ces commissions.

Lors de la première réunion, chaque commission désigne un(e) Vice-Président(e) qui peut convoquer ou présider celle-ci en l'absence ou en cas d'empêchement du Président.

Il précise en outre que le nombre de commissions est librement fixé par le conseil communautaire, tout comme le nombre des membres qui les composent.

Il appartient au conseil communautaire de décider du nombre de conseillers siégeant au sein de chaque commission et de les désigner.

Les commissions sont des instances d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Concernant l'organisation des travaux des commissions, il revient, le cas échéant, au conseil communautaire de fixer dans son règlement intérieur les règles de fonctionnement des commissions communautaires.

Monsieur le Président ajoute que conformément à l'article L5211-40-1 du CGCT, que « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues au dit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine ». Il propose à l'assemblée de permettre aux conseillers municipaux des communes membres de participer aux commissions communautaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide d'approuver la création de 13 commissions thématiques intercommunales comme suit :

- 1. Commission ÉCONOMIE TOURISME AGRICULTURE**
- 2. Commission FINANCES**
- 3. Commission COMMUNICATION**
- 4. Commission URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 5. Commission MOBILITÉ**
- 6. Commission ASSAINISSEMENT**
- 7. Commission PROJETS STRUCTURANTS**
- 8. Commission EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**
- 9. Commission VOIRIE**
- 10. Commission SPORT ET SANTÉ**
- 11. Commission ENFANCE JEUNESSE**
- 12. Commission PATRIMOINE ET CULTURE**
- 13. Commission AFFAIRES SOCIALES ET VIE ASSOCIATIVE**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**